



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 29 mai 2006**

**Subventions aux associations culturelles**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :  
le 10 mai 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 2 juin 2006

[\[Annexe\]](#)

Président :

**M. Alain BAUDIN**

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard ZABATTA, M. Michel GENDREAU

*Conseillers :*

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Elsie COLAS, M. Yannick TARDY, M. Joël RENOUX, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Rodolphe CHALLET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.  
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.  
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.  
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à Mme Elsie COLAS.  
Mme Marie-Edith BERNARD donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.  
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE.  
Mme Françoise HALAT donne pouvoir à M. Joël RENOUX.  
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Isabelle RONDEAU, M. Alain GARCIA, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET

**CONSEIL MUNICIPAL DU 29 mai 2006**

DELIBERATION D20060176

**Vie Culturelle et Associative**

**Subventions aux associations culturelles**

Madame Françoise BILLY, Première Adjointe, expose :  
Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,  
Sur proposition du Maire,

Dans le cadre de sa politique culturelle, la ville de Niort soutient les associations autour de plusieurs axes :

- La collectivité accompagne les pratiques amateurs par la mise en place de subventions de fonctionnement aux associations de pratiquants et aux écoles d'enseignement artistique.
- Elle soutient également, sous forme de subventions, l'organisation de manifestations qui contribuent à la diffusion, à l'animation dans les rues et les quartiers de Niort, à l'expression culturelle de la population et au rayonnement de la ville à l'extérieur, pour les plus importantes.
- Enfin, la collectivité favorise l'activité des compagnies professionnelles soutenant les créations de spectacles vivants et le fonctionnement de ces compagnies. En contrepartie, ces dernières s'engagent à mener des actions culturelles en direction des structures éducatives et de proximité implantées sur le territoire. Cette forme de conventionnement est qualifiée de convention d'objectifs.

Ces aides concernent l'ensemble des domaines artistiques et culturels : théâtre, expression musicale, lyrique et chorégraphique, arts visuels, patrimoine local, etc...

### Conventions d'objectifs

<i>Imputation 65.3111.6574 – Associations d'expression musicale, lyrique et chorégraphique</i>	
E.GO	8 000 €
Musique en Vie	35 000 €
COREAM	16 000 €
<i>Imputation 65.3139.6574 – Troupes de théâtres et autres créations</i>	
Les Matapeste	2 000 €
<i>Imputation 65.3121.6574 – Associations d'arts plastiques et autres activités artistiques</i>	
Pour l'instant	26 000 €
<i>Imputation 65.330.6574 – Aides à la création</i>	
Le Chant de la Carpe	2 000 €
Caus'Toujours	2 000 €

### Subventions exceptionnelles et manifestations

<i>Imputation 65.310.6574 – Nouvelle manifestation estivale</i>	
Freedom	4 240 €
<i>Imputation 65.300.6574 – Associations culturelles non classées ailleurs – non affecté</i>	
Bridge Club	1 000 €
<i>Imputation 65.3121.6574 – Associations d'arts plastiques et autres activités artistiques – non affecté</i>	
Rencontres créatives	500 €
<i>Imputation 65.3139.6574 – Troupes de théâtre et autres créations</i>	
Cirque en scène	4 500 €
Caus'Toujours	2 000 €
<i>Imputation 65.3111.6574 – Associations d'expression musicale, lyrique et chorégraphique</i>	
HALEN Club	1 000 €

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions ou avenants joints ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer et à verser aux associations concernées les subventions afférentes, conformément aux dispositions mentionnées dans les conventions :
  - \* A l'association « E.Go » pour un montant de 8 000 €
  - \* A l'association « Musique en Vie » pour un montant de 35 000 €
  - \* A l'association « COREAM » pour un montant de 16 000 €
  - \* A l'association « Les Matapeste » pour un montant de 2 000 €
  - \* A l'association « Pour l'Instant » pour un montant de 26 000 €

- \* A l'association « Le Chant de la Carpe » pour un montant de 2 000 €
- \* A l'association « Caus'Toujours » pour un montant de 2 000 €
- \* A l'association « Freedom » pour un montant de 4 240 €
- \* A l'association « Bridge Club » pour un montant de 1 000 €
- \* A l'association « Rencontres Créatives » pour un montant de 500 €
- \* A l'association « Cirque en Scène » pour un montant de 4 500 €
- \* A l'association « Caus'Toujours » pour un montant de 2 000 €
- \* A l'association « HALEN Club » pour un montant de 1 000 €

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort  
**Alain BAUDIN**

**Françoise BILLY**

[Ordre du jour](#)